

**Décision n° 2018-392 du 10 décembre 2018
donnant délégation de signature du directeur général,
ordonnateur principal, à titre temporaire**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement,
la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Pour la période du 26 au 28 décembre 2018, délégation est donnée à Madame Agnès Dussuel, chef du service achats marchés publics de la direction de l'administration générale et des finances, pour signer tous actes et documents relatifs :

- en matière de recettes : à la constatation des droits et obligations, la liquidation et l'émission des ordres à recouvrer ;
- en matière de dépenses hors dépenses de personnel : à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 10 décembre 2018

Le directeur général

Signé

Pascal Berteaud